

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 21 JUIN 2018

COMPTE RENDU

**N° 04.2018.01 – OBJET : Domaines de compétences par thèmes – Transports – Point sur l'organisation du transport scolaire rentrée 2018/2019.**

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 25 mai 2018, Madame le Maire et les Adjointes ont rencontré les parents d'élèves le 31 mai 2018 pour confirmer le nombre exact d'élèves à transporter ainsi que l'utilisation du minibus par chacun sur les différents créneaux. En conclusion, seul le premier voyage du matin pose problème car neuf enfants sont à véhiculer.

Toutes les familles se sont proposées pour organiser un roulement afin d'emmener leurs propres enfants à tour de rôle le matin pour libérer une place dans le mini bus. Elles marquent ainsi leur volonté et leur attachement à ce service public coordonné par la commune depuis 2003. Le lien social qui s'instaure à travers ce service est fortement apprécié.

L'aide financière mise en place par la Région Grand Est resterait donc la même : 100 % des frais de l'organisation hors interclasse du midi.

En ce qui concerne l'intégration du circuit dans le marché public organisé par la Région Grand Est en l'associant à la ligne AUMONTZEY – GRANGES-SUR-VOLOGNE – , le Pôle Transports a récemment informé que cette intégration se ferait avec deux arrêts sur le territoire communal et mise à disposition par la commune d'un accompagnateur pour les élèves de maternelles à prévoir.

Le devis d'un prestataire privé s'élève à environ 26 000 HT pour l'année scolaire avec également mise à disposition par la commune d'un accompagnateur pour les élèves de maternelles. Un seul arrêt est proposé.

Au vu de l'investissement et de la solidarité des familles concernées pour conserver cette organisation souple, à petite échelle et fonctionnelle, décident de maintenir le service avec la même organisation pour l'année scolaire 2018/2019.

Pour aller plus loin dans les propositions de remplacement du véhicule actuel, une rencontre vient d'avoir lieu avec un premier fournisseur pour des précisions techniques sur les véhicules à envisager. Il en ressort qu'un achat est plus adéquat qu'une location. Il a été mentionné la possibilité d'un contrat d'entretien intégral pour cinq ans.

D'autres rendez-vous avec d'autres concessionnaires sont à prévoir pour continuer à affiner ce projet.

Dans l'organisation proposée en accord avec les parents, Madame le Maire confirme que pour le premier transport scolaire du matin, chaque famille volontaire transportera son ou ses enfants (pas de contrat d'assurance particulier à adapter). La coordination du planning reviendra au chauffeur du minibus en lien avec les parents.

Vu l'engagement volontaire des parents d'élèves concernés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de la continuité du service communal de transport des enfants de CHAMPDRAY scolarisés dans les écoles de GRANGES-AUMONTZEY avec mise en place d'un roulement des parents pour le premier transport du matin pour l'année scolaire 2018/2019 et achat d'un nouveau mini bus à court terme.

**N° 04.2018.02 – OBJET : Fonction publique – Personnel contractuel – Contrat de recrutement et avenants au contrat – Contrat article 3 loi n° 84-53 - Alinéa 6–Moins de 1 000 habitants - Contrat du chauffeur du mini bus.**

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 21 JUIN 2018

Vu la délibération n° 04.2018.01 de ce jour, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un emploi à temps non complet relevant du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales, soit un poste de Conducteur pour le transport des enfants de CHAMPDRAY scolarisés dans les écoles de GRANGES-AUMONTZEY qui sera pourvu par voie contractuelle, à compter du 03 septembre 2018 jusqu'au 05 juillet 2019 (période scolaire),
- fixe la durée hebdomadaire de service du poste à 17 h 30,
- dit que le recrutement sera direct afin de créer une continuité avec la personne exerçant déjà ce poste,
- fixe la nature des fonctions, soit : transport scolaire des enfants de CHAMPDRAY aux écoles maternelles et primaires de GRANGES-AUMONTZEY (jours scolaires), transport hebdomadaire au marché de GRANGES-AUMONTZEY, animation d'atelier de loisirs créatifs en lien avec le C.C.A.S.,
- ajoute la fonction suivante : coordination du transport scolaire avec les parents d'élèves,
- fixe le niveau de rémunération au 1<sup>er</sup> échelon de l'Echelle C1 de rémunération, Indice Brut : 347 - Indice Majoré : 325,
- charge le Maire de procéder au recrutement,
- confirme que le service de transport à la demande au marché s'effectue uniquement le mardi en direction du marché de GRANGES-AUMONTZEY sur les horaires scolaires d'aller et retour.

**N° 04.2018.03 – OBJET : Domaines de compétences par thèmes – Transports – Modification de la prise en charge vignette transport scolaire collèges et lycées.**

Madame le Maire rappelle que depuis de nombreuses années, la commune se substitue aux familles pour la prise en charge des vignettes de transport scolaire (lignes de bus organisées par le Conseil Départemental des Vosges) de la sixième à la terminale, dans les collèges et lycées où sont inscrits les élèves habitant la commune.

A compter de septembre 2018, de nouvelles modalités sont mises en place par la Région Grand Est : le paiement du titre de transport sera immédiat lors de l'inscription de l'élève et directement par les parents.

Afin de maintenir son aide, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, décide de prendre en charge les frais d'achat du titre de transport scolaire (lignes de bus organisées par la Région Grand Est) de la sixième à la terminale, dans les collèges et lycées où sont inscrits les élèves habitant la commune et dit que le remboursement se fera sur présentation par les parents du justificatif de paiement édité à partir du site d'inscription en ligne (RIB à joindre).

Le Maire,

Elisabeth KLIPFEL.